

Comité syndical du jeudi 22 Septembre 2022
Liste des délibérations examinées en séance

Articles L.2121-25, L.5711-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

⇒ Membres en exercice : 51 ⇒ Absents - excusés : 16
⇒ Présents ou remplacés : 35 ⇒ Procurations : 6

1. Délibération n° 2022-IV-1 – Dépôt de la candidature du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, au programme LEADER 2023-2027 (Patrick BARBIER)
⇒ *Adoptée à l'unanimité.*

2. Délibération n° 2022-IV-2 – Décision Modificative n° 1 (Patrick BARBIER)
⇒ *Adoptée à l'unanimité.*

3. Délibération n° 2022-IV-3 – Modification des modalités de publicité et d'entrée en vigueur des actes réglementaires et des décisions « non réglementaires ni individuelles » (Patrick BARBIER)
⇒ *Adoptée à l'unanimité.*

Sélestat, le 28 septembre 2022
Le Président, p.d. **Philippe STEEGER**
Directeur Général des Services

